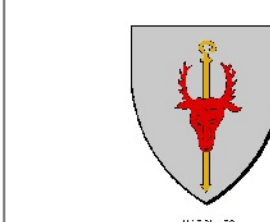


Commune de
MAROILLES
59384

Plan Local d'Urbanisme



Servitudes d'Utilité Publique



PLAN
1/1

Document constituant
du Plan de connaissance (P.A.C.)
Art R121-1
du Code de l'urbanisme



Type Procédure : Révision
Délibération du : 26/05/2014

Date de mise à jour : 20140504
ref. : Commune de MAROILLES (59384) -
Carte Servitudes.ags
Sources : Gestionnaires Servitudes
(c) Cadastre / Pci - Dgfp
Email : sdrn.su@nord.gouv.fr

**Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer du Nord**
D.D.T.M 59



LEGENDE

--- Limite communale

■ Bâtiments

--- A4 - Protection des Cours d'eau non Domaniaux
Ruisseau dit « Rivière de l'Helpe Mineure »

⊙ AC1 - Protection des Monuments Historiques

Eglise St Humbert Ins.M.H. du 25/11/1969
Ancienne abbaye Ins.M.H. du 16/03/1977
Ecluse d'achette Cl.M.H. du 23/02/1987 +
Bâtiment ecluse Ins.M.H. du 09/11/1987
Pigeonnier de la « Colombière » Ins.M.H. du 07/12/1970

▨ AC2 - Protection des Sites Naturels

Ensemble du village de Maroilles S.I. du 15/06/1977

— EL3 - Chemin de Halage et de Marchepied
La Sambre canalisée

— EL7 - Alignement

R.D.32 A.P du 21/04/1903
R.D. 959

— EL11 - Interdiction d'Accès

R.D. 959

⊙ PT1 - Protection des Centres Hertzien contre les Perturbations Electromagnétiques

Centre Radar de Meteo France N° ANFR 059025001 Taisnières en Thiérache
Lieu dit " La roie de Maroilles. Arrêté du 14/12/05

⊙ PT2 - Protection des Faisceaux Hertiens contre les Obstacles

Centre Radar de Meteo France N° ANFR 059025001 Taisnières en Thiérache
Lieu dit " La roie de Maroilles. Arrêté du 14/12/05

▨ PM1 - P.P.R.N (Plans de Préventions des Risques Naturels)

Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Bassin de la Sambre
A.P. du 30/01/1996

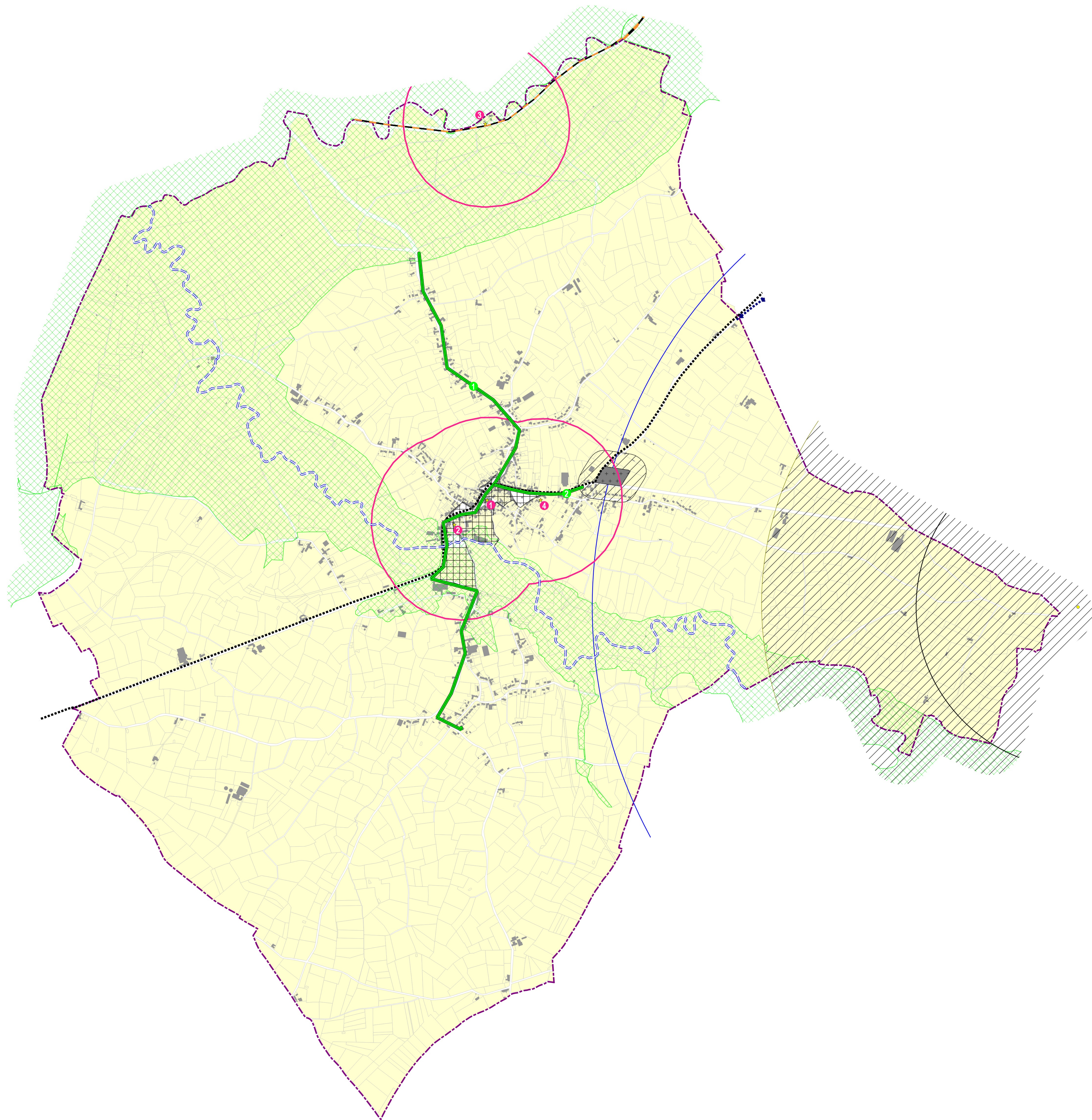
Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Bassin versant de l'Helpe Mineure
A.P. du 18/12/2009

▨ INT1 - Cimetières civils et militaires

NB: La Bande de protection de 100 m ne s'applique qu'aux cimetières civils transférés ou agrandis

Nota:
Pour plus d'informations concernant une servitude en particulier, vous pouvez consulter la réponse du contributeur concerné,
via notre site internet à l'adresse suivante:
<https://nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Aménagement-du-territoire-construction-et-logement/Les-documents-de-planification-de-niveau-communal-Plus-Pos-Carte-Commune/Porter-a-connaissance-Plus-Pos-Cc/Les-porter-a-connaissance-realises>

Ou contacter directement le gestionnaire.



0 250 500 m